

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**21 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE/CONTRAT EDUCATIF LOCAL - ACTIONS
2017**

Monsieur Clément SERVAT expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, le 18 Décembre 2014, un Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2017.

Pour l'année 2017, 4 actions seront développées sur notre territoire, répondant aux objectifs du contrat :

- Mieux prendre en compte l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- Développer des loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme.
- Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2017, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 23 211,26 €, celle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à hauteur de 4 000 € et celle de la CCPO à hauteur de 72 530 € (correspondant aux 50 % du reste à charge de la commune pour les actions « Enfance Jeunesse » portées par l'Amicale Laïque et le Centre Social).

>Règlement des actions pour l'année 2017 :

Il est soumis par délibération au Conseil Municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action et sera effectué en 2 fois. Le solde sera versé sur présentation de la fiche évaluation.

Les versements se feront sous forme de subvention.

Opérateur / Montant

- Centre Social 4-6 ans : 24 789 €
- Centre Social Pré-Ados : 15 759 €
- Radio Oloron : 6 600 €
- Service Spectacle Vivant de la CCPO (action de médiation culturelle et de découverte artistique) : 1 800 €

TOTAL : 48 948 €

NB : L'action Sport Culture Vacances, mise en œuvre directement par le service des sports de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie en partenariat avec les associations sportives locales, se poursuivra cette année sur les vacances de printemps, d'été et d'hiver. Cette action représente un coût de 33 700 € restant à charge de la commune.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à Oloron-Ste-MARIE, le dit jour 30 juin 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/07/2017

OLORON SA



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/07/2017

LE MAIRE,

vé LUCBÉREILH

